

A.D.F.I. - Association pour le Développement de la Formation Industrielle

Le 4 janvier 2021

Taxe d'apprentissage 2021 : Mobilisons-nous pour former nos professionnels de demain.

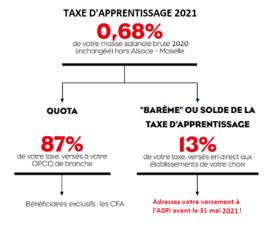
Madame, Monsieur,

Le Pôle formation UIMM Grand Ouest Normandie, constitué de 6 centres de formation sur le Calvados, la Manche et l'Orne, vous accompagne en apportant une expertise technique et humaine dans la formation de vos salariés d'aujourd'hui et de demain.

Notre établissement « **l'A.D.F.I.** » (l'Association pour le Développement de la Formation Industrielle), sous la marque « **Pôle formation UIMM** », vous sollicite afin que vous nous désignez comme <u>bénéficiaire de votre taxe</u> <u>d'apprentissage</u>. Vous contribuerez ainsi au maintien et au développement de la formation dans l'industrie.



Comment se découpe la taxe d'apprentissage en 2021?



Cette année, la taxe d'apprentissage est toujours égale à 0,68% de la Masse Salariale. Cette somme est divisée en deux parties :

- •87% destinés au financement de l'apprentissage, qui s'apparente à l'ancien quota d'apprentissage (la fraction régionale est supprimée).
- → Montant versé à votre OPCO.
- •13% (solde) destinés à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur, qui s'apparente à l'ancien hors-quota ou barème.
- → Montant que vous pouvez verser au Pôle formation UIMM, via notre établissement de formation habilité, l'A.D.F.I, n° UAI: 0610799M.

Comment envoyer le règlement des 13% de votre taxe d'apprentissage au Pôle formation UIMM?

Voici deux possibilités de règlement pour nous soutenir : par chèque (libellé à l'ordre de l'**ADFI**) ou par virement. Dans les deux cas, <u>merci d'accompagner votre règlement avec l'envoi du formulaire ci-joint</u> à l'une des adresses ci-dessous :

- Par voie postale :
 - o au CFAI Pôle formation UIMM, Campus universitaire d'Alençon, 61250 Damigny
 - o uau CFAI Pôle formation UIMM, 12 rue Professeur Joseph Rousselot, 14000 Caen
- Ou par e-mail : poleformation@fibn.fr

L'ADFI s'engage à vous envoyer par la suite un accusé de réception de votre versement, qui mentionnera la date et le montant de votre versement.

La taxe d'apprentissage est <u>une ressource IMPORTANTE pour le Pôle formation UIMM</u>. Elle nous permet de continuer à investir dans les équipements industriels nécessaires aux jeunes pour acquérir les compétences attendues par l'entreprise.

Pôle formation UIMM est à votre service pour former des jeunes qualifiés dans les domaines suivants :

- > Seconde structurante industrielle (classe de 2^{nde} avec accompagnement individualisé)
- ➤ Chaudronnerie industrielle (CAP, BAC PRO, BTS)
- ➤ Conception (BTS)
- ➤ Electrotechnique (BAC PRO, BTS)
- ➤ Maintenance des Systèmes (BAC PRO, BTS)
- ➤ Outillage (BAC PRO)
- ➤ Pilotage de lignes de production (BAC PRO)
- ➤ Usinage (BAC PRO, BTS)

Espérant vous avoir convaincu de la nécessité de nous désigner en tant que bénéficiaire et vous en remerciant vivement par avance,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Christian FERON Directeur ADFI Sandrine BOYER

Directrice du Pôle formation UIMM

Grand Ouest Normandie



Participation des employeurs au développement de la **FORMATION TAXE D'APPRENTISSAGE 2021 Tous départements** (sauf 57, 67 et 68)

Masse salariale 2020

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021 0,68% de votre masse salariale brute 2020 (inchangée) hors Alsace - Moselle "BARÈME" OU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 13% de votre taxe, versés à votre OPCO de branche Bénéficiaires exclusifs : les CFA Adressez votre versement à l'ADFI avant le 31 mai 2021!

VERSEMENT AU PLUS TARD LE 31 MAI 2021

BORDEREAU À RETOURNER accompagné de votre règlement libellé à l'ordre de l'**ADFI**, à l'adresse suivante :

Si règlement par chèque (ordre du chèque : ADFI) :

- au CFAI Pôle formation UIMM, Campus universitaire d'Alençon 61250 Damigny
- ou au CFAI Pôle formation UIMM
 12 rue Professeur Joseph Rousselot
 14000 Caen

Si règlement par virement :

par voie postale ou par e-mail : poleformation@fibn.fr

Pour calculer le montant de votre taxe d'apprentissage :

Votre masse salariale brute 2020 x 0,000884 = Montant de la taxe d'apprentissage à régler en 2021 € x 0,000884 = €

REGLEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE À ADRESSER À L'ADFI ET SIGNATURE

En cas de modification(s) des informations imprimées ci-dessous, apportez svp les modifications ci-dessous, et cochez ici 🛚

RAISON SOCIALE						
ADRESSE		_	Date :	/ et cachet de	/ 2021 e votre entreprise	:
N° SIRET		_				
CONTACT		_				
E-MAIL		_				
MONTANT DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE C SOUHAITEZ VERSER À L'ADFI :	QUE VOUS	<u> </u>				
☐ CHÈQUE À L'ORDRE DE L'ADFI						
□ VIREMENT - DATE DU VIREMENT : / / 2021						
IBAN ADFI BANQUE SOC. GÉNÉRALE ALENÇON	BIC	 \				/
FR76 3000 3012 2100 0372 6190 268	SOGEFRPP					
Communiquez impérativement votre n° de SIRET dans le m	otif du virement		``			

VERSEMENT AU PLUS TARD LE 31 MAI 2021

Merci de votre confiance.

e-mail: poleformation@fibn.fr www.formation-industries-bn.fr